



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

Chemin du Pommier 5  
Case postale 330  
1218 Le Grand-Saconnex  
Genève – Suisse  
[www.ipu.org](http://www.ipu.org)

## Allocution d'ouverture de M. Martin Chungong Secrétaire général de l'Union interparlementaire

Madame la Directrice exécutive d'ONU Femmes,  
Madame la Présidente du Comité de coordination des femmes parlementaires de l'UIP

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,  
Invités distingués,  
Mesdames et Messieurs,

C'est un grand plaisir pour moi d'ouvrir cette conférence, organisée conjointement par l'UIP et ONU Femmes à l'occasion de la 59<sup>e</sup> session de la Commission de la condition de la femme, devant une si nombreuse assemblée, qui témoigne de l'importance que la communauté parlementaire attache à la Commission et à l'égalité entre les sexes.

Je suis également enchanté que nous comptions aujourd'hui parmi nous, pour vous accueillir, Mme Phumzile Mlambo-Ngcuka, Directrice exécutive d'ONU Femmes. Au fil des années, l'UIP a noué un partenariat étroit avec les Nations Unies, en particulier ONU Femmes. Madame la Directrice exécutive, je me félicite que nos deux organisations puissent, par le biais de la réunion d'aujourd'hui, offrir aux parlementaires une enceinte leur ouvrant une fenêtre sur les travaux de la Commission.

Cette année, la priorité de la Commission est la *Mise en œuvre du Programme d'action de Beijing*, feuille de route visionnaire en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. Vingt ans après son adoption, le moment est venu de dresser le bilan des progrès réalisés dans la mise en œuvre de ce programme d'action, de déterminer les domaines dans lesquels ils n'ont pas été suffisants et de réitérer notre détermination à faire de l'égalité des sexes une réalité à tous les échelons. La communauté parlementaire mondiale est fière d'être associée à cette discussion.

Hier soir, j'ai eu la chance d'assister à ce que je considère comme un événement de tout premier ordre, à savoir la manifestation organisée par ONU Femmes dans le cadre de l'initiative "Planète 50-50 avant 2030" pour marquer les vingt années écoulées depuis Beijing. J'ai été frappé par ce qui a été dit par plusieurs orateurs, dont Phumzile, à savoir qu'aujourd'hui, aucun pays ne peut prétendre avoir instauré l'égalité entre les sexes. Qu'il s'agisse d'égalité des droits ou d'égalité des chances dans les domaines politique, économique, professionnel, financier ou sanitaire, aucun pays n'a atteint l'objectif. Toutefois, nous sommes plus conscients que jamais que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont indispensables à l'instauration d'un développement inclusif et d'une société plus équitable. Si nous sommes vraiment déterminés à établir la paix et la sécurité, mettre un terme à la faim et la misère et garantir un développement durable, nous ne pouvons faire l'impasse sur les inégalités entre les sexes.

Ces derniers mois, l'UIP a offert aux parlementaires de nombreuses occasions de se préparer à l'examen du Programme d'action de Beijing de 2015. Le thème retenu pour la toute dernière Assemblée de l'UIP était : *Instaurer l'égalité entre hommes et femmes et mettre fin à la violence faite aux femmes*. A cette occasion, au terme d'un vif débat, les Membres de l'UIP ont adopté une déclaration ambitieuse et courageuse, dans laquelle ils s'engagent à éradiquer la violence à l'égard des femmes et à instaurer l'égalité des sexes d'ici 2030, c'est-à-dire dans une génération.

Je vous concède que cet objectif peut sembler ambitieux. Mais je suis également profondément convaincu que le changement est en marche. Nous savons ce qu'il nous revient de faire pour l'accélérer et vouloir, c'est pouvoir.

Ce ne sera toutefois pas une tâche aisée: le chemin vers la parité est pavé d'embûches et rien ne nous garantit que nos efforts seront couronnés de succès.

Je suis certain qu'une rencontre comme la nôtre, intitulée *Les parlements se mobilisent pour l'égalité des sexes : les priorités pour Beijing +20 et après*, nous apportera une aide précieuse en ce sens.

Avant d'ouvrir la discussion, permettez-moi de vous faire part de trois priorités. Instaurer la parité exigera le respect plein et entier des droits des femmes, un nombre équitable de femmes à des postes à responsabilité, ainsi que des parlements et une gouvernance démocratique forts.

- Les droits des femmes ne sont pas négociables : le respect de ces droits est indispensable pour progresser

En dépit des progrès enregistrés au fil du temps, les femmes demeurent confrontées à un grand nombre de défis. Leurs droits ne sont toujours pas respectés et leur autonomie est souvent limitée. Comment instaurer l'égalité des sexes dans un monde où les femmes restent systématiquement moins bien rétribuées que les hommes et 31 millions de fillettes sont tenues à l'écart de l'enseignement primaire ? Comment instaurer l'égalité des sexes dans un monde où les femmes subissent la violence et se voient refuser l'accès aux soins de santé et à la santé reproductive ? Comment instaurer l'égalité des sexes dans un monde où les femmes n'ont pas de droits à la terre et ne peuvent emprunter au seul motif qu'elles sont des femmes ?

Je considère donc que l'autonomisation des femmes dépend de la pleine réalisation de leurs droits fondamentaux. Ceci exige que nous transformions les relations de pouvoir et mettions un terme aux inégalités structurelles. Nous devons aussi donner aux femmes les moyens de devenir maîtresses de leur vie, de leur corps et de leur destinée. Ces droits doivent être sanctionnés par des lois, qui doivent être appliquées. C'est à cet échelon que les parlements, et vous-mêmes, parlementaires, avez un rôle fondamental à jouer.

- Il est indispensable que les femmes prennent une part équitable à la prise de décision

A l'échelle mondiale, 78 pour cent des parlementaires, 93 pour cent des Chefs d'Etat élus, 82 pour cent des ministres gouvernementaux et 95 pour cent des dirigeants d'entreprises sont des hommes. Que reste-t-il à ajouter ?

Il faut de toute évidence accroître le nombre de femmes occupant des postes à responsabilité et siégeant dans les instances de prise de décision dans tous les secteurs, qu'il s'agisse de la sphère politique, économique ou sociale. A tous les

échelons, du plus local au plus international, nous nous devons d'aider les femmes à apporter leur contribution et de veiller à ce que tel soit le cas. Les femmes occupant des postes à responsabilité disposent du pouvoir requis pour prendre des décisions et des mesures visant à tenir compte de l'intérêt des autres femmes, qui n'ont pas voix au chapitre, et des difficultés auxquelles elles se heurtent.

Le lien étroit existant entre la participation équitable des femmes et des hommes au parlement, d'une part, et la démocratie et l'instauration d'une société plus équitable, de l'autre, est depuis longtemps une évidence pour l'UIP. Nous n'avons pas ménagé nos efforts pour accroître le nombre de femmes parlementaires et permettre aux femmes ayant accédé à cette fonction d'être reconnues en tant que responsables politiques à part entière et de réussir à influencer réellement sur la prise de décision.

Je vous propose un petit échantillon de ce que nous avons réussi à accomplir depuis 1995. Voici vingt ans, lorsqu'a été adopté le Programme d'action de Beijing, les femmes ne détenaient que 11,3 pour cent des sièges parlementaires à l'échelle mondiale. Aujourd'hui, ce pourcentage est de 22,1 pour cent, soit presque le double.

Que de chemin parcouru ! Presque 90 pour cent des pays sont concernés par ces progrès. Aujourd'hui, les femmes occupent plus de 30 pour cent des sièges dans 42 chambres parlementaires uniques ou basses. Voici 20 ans, ce chiffre n'était que de 12 pour cent. Pour la toute première fois, trois parlements sont composés à plus de 50 pour cent de femmes et un à plus de 60 pour cent (Rwanda). Les pays les mieux placés sont aujourd'hui moins uniformes : sur les 10 pays en tête de classement, on comptait huit pays d'Europe en 1995, tandis qu'aujourd'hui on compte quatre pays en Afrique sub-saharienne, trois en Europe et trois sur le continent américain.

Tout cela est certes réjouissant, mais le rythme de notre progression demeure excessivement lent. En 2014, le nombre de femmes accédant à la fonction parlementaire a augmenté de 0,3 points de pourcentage, c'est-à-dire une quantité négligeable.

Se pose donc à moi la question de savoir si, vingt ans après Beijing, nous avons atteint le plafond de verre.

Il est évident que la volonté politique et l'adoption de politiques fermes, sous la forme de quotas et de systèmes électoraux facilitant l'élection des femmes, sont indispensables pour que le changement s'installe. Lorsque ces politiques fixent des objectifs ambitieux, sont fermement appliquées et accompagnées de mesures visant à éliminer les entraves au financement des campagnes électorales, à enrayer la violence subie par les femmes engagées en politique, à lutter contre les stéréotypes méprisants ou à gagner le soutien des partis politiques, elles n'en ont que plus d'incidence. Nous devons nous inspirer des bonnes pratiques établies par plusieurs pays, engagés en faveur de la parité en politique, et les étendre au secteur économique et social.

- Une mise en œuvre et un changement efficaces exigent des parlements forts et une gouvernance démocratique

A l'échelle internationale, il est désormais acquis que l'égalité des sexes passe par des lois et des politiques publiques robustes et globales exemptes de discrimination, propices à l'autonomisation des femmes et luttant contre toutes les formes de discrimination. La mise en œuvre de la législation reste la principale difficulté. La législation nationale doit prévoir les mécanismes adéquats. Il faut en outre passer les

budgets au crible pour veiller à ce que les ressources financières et humaines requises soient affectées à la mise en œuvre efficace des politiques.

En d'autres termes, la participation pleine et entière du parlement est indispensable pour garantir l'intégration des grandes priorités de Beijing +20 et après dans la procédure d'élaboration de la législation et de contrôle de sa mise en œuvre. Il est aussi essentiel que les parlements exigent des gouvernements qu'ils rendent des comptes sur des engagements pris.

Pour que les parlements relèvent ces défis et remplissent activement leur fonction, il faudrait dans un premier temps qu'ils soient plus étroitement associés au processus de prise de décision à l'échelle nationale et internationale concernant Beijing+20 et après. Aucun objectif, cible ou projet ne devrait être envisagé à l'échelon national ou international sans que le parlement ne soit consulté.

En second lieu, il faut que les parlements renforcent leurs capacités et leurs compétences. En l'absence de parlements qui fonctionnent harmonieusement et qui sont dûment représentatifs de la société et sensibles au genre, éliminer les obstacles restants et mettre en œuvre les mesures prioritaires requises pour instaurer l'égalité des sexes relèvera du tour de force.

L'UIP continuera à prêter main forte aux parlements et à leur offrir son concours, en accordant une attention prioritaire à leur mode de fonctionnement, à leurs capacités, ainsi qu'à la volonté politique d'assumer les responsabilités qui reviennent au parlement en matière d'égalité des sexes. Les parlements doivent faciliter la participation des femmes, leur offrir un espace de travail exempt de harcèlement, ainsi que les structures et la souplesse requises pour que les législateurs, hommes et femmes, soient en mesure de concilier leurs obligations familiales et professionnelles. Dans ce contexte, le Plan d'action de l'UIP pour des parlements sensibles au genre pose des jalons facilitant la mise en œuvre de réformes et le renforcement de l'institution parlementaire à l'échelle mondiale.

Le chemin peut sembler interminable – mais, unis, nous saurons le parcourir. Je conclurai sur cette dernière priorité : nous progresserons grâce à des partenariats forts et durables, à savoir :

- un partenariat entre les hommes et les femmes parlementaires, œuvrant de concert pour instaurer l'égalité des sexes. Je ne saurais trop insister sur la responsabilité et le rôle incombant aux hommes dans ce changement ;
- un partenariat entre les femmes parlementaires : ceci est essentiel. Je suis particulièrement fier de la décision visionnaire prise voici 30 ans par l'UIP de renforcer la solidarité entre les femmes en créant la Réunion des Femmes parlementaires. Je vous invite tous à assister le 28 mars prochain, dans le cadre de notre prochaine Assemblée, aux réjouissances prévues pour fêter le 30<sup>ème</sup> anniversaire de la Réunion et la solidarité entre les femmes ;
- un partenariat entre les partis politiques, dans le but d'élaborer des prises de position communes et de collaborer, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'enceinte parlementaire, notamment par le truchement des commissions et des forums parlementaires traitant de questions de genre ;
- un partenariat entre les parlements, la société civile et les organisations militant pour les droits des femmes ;

- un partenariat avec les médias, visant à éduquer et sensibiliser, en battant en brèche les stéréotypes et les inégalités entre les sexes ;
- un partenariat entre les organisations soutenant les parlements, notamment l'UIP et ONU Femmes.

Avant de conclure, je voudrais réitérer un souhait, à savoir que les débats de cette session parlementaire en marge de la Commission de la condition de la femme soient mieux intégrés dans les travaux de cette dernière. Un tel accomplissement constituerait un signe important de reconnaissance du rôle majeur joué par les représentants du peuple.

Je me réjouis par avance de prendre part à la discussion d'aujourd'hui et de définir les stratégies communes que les parlements pourront mettre en œuvre. Nous voulons le changement et il est à portée de main.